

COFEPAC

COMITE FRANÇAIS DE L'EMBALLAGE PAPIER CARTON



La filière papier-carton répond aux allégations erronées

du document « papier, kraft, bagasse... Des emballages alimentaires pas si sûrs et pas si verts » publié par le CLCV.

Paris, le 9 janvier 2025

De nombreux articles de presse ont repris ce début de semaine les éléments d'une étude diffusée par la CLCV, association de défense des consommateurs. Nous avons ainsi découvert sa publication et regrettons de n'avoir pas été sollicités, ce qui aurait évité des erreurs factuelles ou des approximations sur les caractéristiques des emballages ou la réalité du recyclage.

Des erreurs factuelles

L'étude déplore un vide réglementaire concernant les emballages au contact des aliments. Pourtant des réglementations européennes et nationales existent et sont très claires en donnant une obligation de résultat, et en précisant de façon détaillée les règles selon lesquelles sont exercés les contrôles par les autorités sanitaires. Si cette réglementation peut encore être améliorée, elle n'est certainement pas laxiste.

Des tests non concluants

Nous regrettons également une méthodologie reposant sur un très faible nombre d'analyses, qui ne permettent aucunement de présenter des conclusions générales.

Concernant les aspects sanitaires, les résultats montrent une absence ou une faible migration des composants préoccupants (valeurs proches ou inférieures de limites réglementaires, dont certaines ne sont même pas encore en vigueur). Les auteurs de l'étude auraient donc pu se féliciter de la sécurité des emballages qu'ils ont testés, au lieu d'effectuer des commentaires alimentant les peurs. Deux cas sont réellement questionnables, dont un seul concernant un emballage en carton, sans que l'analyse présentée soit conclusive (car le test réalisé n'est pas conforme aux exigences réglementaires). Pourtant le titre de l'étude et ses conclusions n'hésitent pas à mettre en cause la sécurité sanitaire des emballages papier carton dans leur globalité.

Une mise en cause infondée du recyclage

L'étude met directement en cause la présence de contaminants dus à l'usage de fibre recyclée, allant même jusqu'à présenter un paradoxe. Or au moins trois des emballages testés, conçus pour le contact alimentaire, sont fabriqués en fibre vierge.

La profession du papier carton a pleinement conscience des enjeux de sa boucle matière et de l'utilisation de la fibre recyclée. L'écoconception des emballages repose sur la capacité à réutiliser les fibres grâce au recyclage. La réglementation sur les matériaux en contact avec les aliments est par ailleurs très claire et donne une obligation de résultat. L'utilisation éventuelle de fibre recyclée est donc strictement encadrée.

Des approximations dans les analyses

Un certain nombre de suppositions ou d'informations ne sont pas précisées dans l'étude, ce qui conduit à des conclusions confuses ou approximatives, en particulier sur les allégations. Si une consultation des sites marchands, et ce de manière non spécifique à l'emballage papier-carton montre sans surprise que certaines exigences réglementaires récentes ne sont pas toujours maîtrisées, l'étude critique des allégations qui semblent, en l'état de ce que l'on peut en juger selon les informations fournies, conformes à la réglementation. En particulier, les trois exemples présentés en p. 15 de boîte à pâtes, de pot en carton et de pochette à frites semblent bien recyclables selon les critères réglementaires. Il est regrettable que la CLCV, faisant cette critique, ne précise pas elle-même en quoi la recyclabilité de ces emballages ne serait pas assez caractérisée, quand ils semblent conformes à la réglementation.

Un travail de pédagogie est nécessaire, en complément de celui fait par les organisations de la filière

Nous partageons la conclusion sur les allégations concernant la biodégradation et la compostabilité. Sur ce dernier sujet, COFEPAC considère que l'incitation au tri en vue du recyclage doit être préférée à une promesse mal maîtrisée de biodégradation ou de compostage, ceci afin que la matière constituant l'emballage en papier carton puisse être réutilisée autant de fois que possible. COFEPAC constate la méconnaissance du cadre réglementaire relatif aux allégations du type « écologique » ou « éco-responsable », notamment par de petites entreprises, et ce au-delà de notre filière. Nous regrettons qu'un travail de pédagogie plus complet n'ait pas été réalisé par les pouvoirs publics depuis l'adoption de la loi AGECE, qui compléterait l'information que nous fournissons aux entreprises de notre filière.

Les fabricants d'emballages papier carton communiquent sans relâche auprès de leurs clients pour faire disparaître les allégations environnementales abusives. Un comité ad hoc a également été créé au sein du Conseil National de l'Emballage, ceci afin d'apporter une expertise aux entreprises qui le souhaitent et qui le saisissent¹.

Enfin, il est bien évidemment impossible de déclarer qu'un matériau est moins impactant sur l'environnement qu'un autre, et la filière de l'emballage papier-carton ne l'a jamais prétendu. L'impact d'un emballage ne dépend pas que du matériau qui le constitue mais aussi de sa mise en œuvre, de la logistique associée et du risque de perte de produits. Ces critères s'appliquent également au réemploi. Ainsi, affirmer que l'impact environnemental du réemploi est meilleur sur tous les indicateurs d'impacts sauf pour le lavage est hasardeux. Le réemploi n'est pas systématiquement meilleur que l'usage unique et de nombreuses ACV l'ont montré². Il importe de le rappeler, dans un souci de bonne information du consommateur et des entreprises que nous partageons avec la CLCV.

¹ Le Comité allégation environnementales du CNE peut être saisi en contactant le CNE ici : <https://conseil-emballage.org/>

² Voir ici : <https://cofepac.org/usage-unique-vs-reemploi/>

COFEPAC
COMITE FRANÇAIS DE L'EMBALLAGE PAPIER CARTON



Créé en 1992, COFEPAC (Comité Français de l'Emballage Papier Carton) réunit toutes les organisations de l'industrie de l'emballage « papier-carton » :

- COPACEL (producteurs de pâtes, papiers et cartons)
- COF Carton Ondulé de France (cartons ondulés)
- CAP Fédération Française du Cartonnage et Articles de Papeterie (cartonnages, sacs)
- ACN Alliance Carton Nature (briques alimentaires)
- UNFEA Union nationale des fabricants d'étiquettes adhésives (étiquettes)
- REVIPAC (en qualité de membre associé)
- Club MCAS (en qualité de membre associé)

Aujourd'hui, COFEPAC représente près de 550 entreprises pour un effectif de 50 000 salariés et un chiffre d'affaires consolidé de 12 milliards d'euros.

CONTACT : Kareen DESBOUIS

kd@cartononduledefrance.org
06 33 37 26 94